

Réseau régional de l'accompagnement des conseils citoyens

2^{ème} réunion, Vendredi 12 juin 2020

Hérouville Saint Clair

Compte-rendu

Présents :

Samuel Mispelaere	Flers Agglo
Nicolas Piette	Mairie de l'Aigle
Audrey Robin	Mairie d'Hérouville St Clair
Stéphanie Lorre-Payet	Centre social les Unelles (Coutances)
Grégory Autier	Association S3A (Caen, Hérouville st Clair et Colombelles)
Alexis Léandre	Mairie de Louviers
Kateryna Lotsman	Mairie de Louviers
Angélique Paris	Mairie d'Argentan
Pascale Desprès	Normanvilles
Gautier Delahaye	Normanvilles

Ordre du jour

1. Vie du réseau 1
2. Tour de table sur le vécu en contexte de municipale suivi de confinement..... 2
3. Ce qu'apporte le statut associatif..... 4
4. Quelles modalités de partage de ressources au sein du réseau ? 4
5. Questions diverses 5
 - Est-ce que sur vos territoires le conseil citoyen a un budget constant ou ponctuel ? 5
 - Quelles sont vos méthodes de communication auprès des habitants ?..... 6
 - Taille du collège acteurs locaux ailleurs, et pour quel(s) apport(s) de compétences 6
 - Il y a-t-il un-e élu-e présent-e au sein du conseil citoyen ? 6
 - Quelle position face à des membres du conseil citoyen en soutien à des listes municipales ? 6
6. Prochaines échéances 7

1. Vie du réseau

Bienvenu à Alexis Léandre et Kateryna Lotsman de la mairie de Louviers (27), Audrey Robin de la mairie d'Hérouville (14) et Paul Laisney de la mairie de Colombelles (14) qui ont rejoint ce réseau.

Départ d'Amel Mahmoudi et d'Hocine Bechout de Grand-Couronne (76) suite au démarrage d'un réseau inter-conseil citoyen à l'échelle de plusieurs communes de Rouen Métropole, souhaitant se concentrer sur ce réseau en création.

Le tableau des membres de ce réseau et de leur territoire d'intervention sera joint au compte-rendu.

2. Tour de table sur le vécu en contexte de municipale suivi de confinement

Comment les conseils citoyens et leur accompagnateur-trice ont vécu le confinement et le déconfinement, ainsi que les municipales ?

Alexis Léandre (Louviers) : Les membres du conseil citoyen ont bien vécu individuellement la période, et ils reprennent un rythme de réunion mi-juin, avec une réunion consacrée au Fonds de Participation des Habitants (FPH), non-exclusive au conseil citoyen, réunissant 15 personnes. Pour autant le collectif du conseil citoyen fonctionne difficilement pour trois raisons : des départs suites à des déménagements pour cause professionnelle ; des relations personnelles houleuses au sein du conseil citoyen ; des membres ont pris parti pour des listes municipales, on leur a demandé de quitter le conseil citoyen. Ce dysfonctionnement impose la question du renouvellement.

Samuel Mispelaere (Flers) : Le conseil citoyen de Flers fonctionne sur un noyau réduit mais actif depuis sa création, donc plus qu'un renouvellement, le conseil citoyen cherche à s'agrandir et à assurer une meilleure représentativité (d'autres classes d'âge, notamment), via des AG ouvertes aux habitants, ou par des canaux de communication divers. Le conseil citoyen est sous statut associatif et représente les 2 quartiers prioritaires (QPV) de Flers : le quartier ayant bénéficié d'une rénovation urbaine est moins représenté que l'autre, qui en engage une. Il n'y a pas eu de candidat déclaré aux municipales parmi les conseiller-ères citoyen-nes. La communication entre membres a été maintenue pendant le confinement (mail, téléphone), pas de réunion en présentielle, mais une volonté de prendre des nouvelles des habitants des 2 QPV et de travailler sur le déconfinement, notamment via la distribution de masques. La prochaine réunion en présentielle portera sur la sécurité, le cadre de vie, et dans une moindre mesure la santé.

Nicolas Piette (Aigle) : Le conseil citoyen a des difficultés à se coordonner entre ses 6 membres, et à informer ses partenaires (bailleurs et mairie) de ses projets, et de fait les habitants connaissent peu le conseil citoyen. Le conseil citoyen a cependant eu pendant le confinement des projets intéressants, notamment la confection de masques pour les habitants du QPV et hors QPV, une entraide de voisinage (faire les courses d'autrui etc.). Le conseil citoyen est accompagné d'une médiatrice, et un service civique va être recruté pour l'appuyer pendant son renouvellement reporté à septembre. Le renouvellement se repose principalement sur l'appel à candidature, mais un tirage au sort est prévu sur liste des bailleurs sociaux, mais ceux-ci ne souhaitent pas les transmettre pour l'instant. Nicolas Piette demande s'il existe d'autres moyens d'obtenir la liste des bailleurs sociaux, et si le tirage au sort est une obligation au renouvellement ?

Stéphanie Lorre-Payet (Coutances) : Il y a un cadre national de référence souple, puisque les réalités locales sont très hétérogènes. Sur Coutances, il n'y a pas eu de tirage au sort, les membres du conseil citoyen votent à main levée les adhésions, comme inscrit dans le règlement intérieur.

Alexis Léandre (Louviers) : La demande des listes des bailleurs pourrait être faite au COPIL dans le cadre des contreparties de l'exonération TFPB.

Angélique Paris (Argentan) : Le conseil citoyen est sous statut associatif depuis 2016, il a un local depuis 2018 et se renouvelle en septembre sur la base de la liste électorale et de celle d'un bailleur social sur deux, en plus de l'appel aux candidatures. Aucun membre actuel du conseil citoyen n'est issu du tirage au sort. Le conseil citoyen ne s'est pas réuni physiquement depuis le déconfinement, il n'a pas perdu beaucoup de membres, mais la période vécue nécessite de remobiliser le conseil citoyen.

Grégory Autier (agglomération Caen-la-mer) : S3A appuie les acteurs associatifs du quartier prioritaire de la ville, et a été missionné par le COPIL du contrat de ville pour accompagner les conseils citoyens sur les 7 QPV de l'agglomération, réparties sur Caen, Hérouville et Colombelles, en lien avec les 3 mairies, l'EPCI et l'Etat. S3A anime les inter-conseils citoyens à l'échelle de l'agglomération, mais chaque conseil citoyen s'auto-anime ou est animé par un agent de mairie. Sur Caen, les 5 conseils citoyens ont été impulsés par un délégué du Préfet sous statut associatif dès 2015, ceux d'Hérouville et Colombelles ont été créés plus tard, et ne sont pas sous statut associatif. Le débat d'être en association ou non est régulier, le seul argument trouvé en faveur de ce statut est la facilité à obtenir des subventions. Il n'y a pas de renouvellement mais un renforcement permanent.

Pendant le confinement, un groupe de 10-15 personnes (la moitié des membres déclarés) s'est mobilisé, ils ont fait des points en visio tous les 10 jours, et ont fait remonter des informations aux partenaires et inversement, avec qui le travail a été fluide (mairies, délégués du Préfet, DDCS). Ils ont par exemple envoyé un courrier avec trois associations de locataires pour attirer l'attention des 9 bailleurs sociaux locaux sur l'entretien des parties communes des immeubles, mais l'enjeu est de canaliser l'énergie collective jusqu'au bout de leurs projets : les bailleurs sociaux attendent une suite qui ne vient pas, malgré la relance d'un des bailleurs. Les conseils citoyens ont aussi travaillé sur une campagne d'affiches pour inciter les enfants à retourner à l'école, et ont alerté sur la fermeture des locaux de la Poste et de la CAF (conséquemment, la Poste a réalimenté ses distributeurs à court de liquidité). Les conseils citoyens ont obtenu par l'entremise des délégués du Préfet une autorisation de sortie dans le cadre de mission d'intérêt général, couverte par S3A, pour pouvoir agir dans les quartiers prioritaires en dehors de la limitation spatiotemporelle imposée par le confinement. Cette période a développé la reconnaissance du rôle des conseils citoyens aux yeux des élus et d'autres partenaires. Des contacts avec la plateforme *Conseilscitoyens.fr* ont eu lieu, et un conseil citoyen caennais a présenté ses actions lors d'une visioconférence nationale sur ce site ([lien vers le compte-rendu](#)).

Audrey Robin (Hérouville St Clair) : La mairie d'Hérouville a été très active pendant le confinement, cependant les délais de réponse entre le conseil citoyen et la mairie n'ont pas été optimales, dans un contexte d'urgence qui a rendu la coordination difficile. Des informations ont pour autant été échangées, notamment via une visioconférence entre le conseil citoyen et le maire et la nouvelle élue en charge de la politique de la ville. La ville, les institutions, associations et le conseil citoyen travaillent ensemble pour préparer l'été dans les quartiers, en réalisant dans un premier temps un recensement d'actions possibles. Le conseil citoyen y a un rôle de relais d'information. La mairie anime un groupe de travailler avec un bailleur social dans le cadre de la TFPB, et 1 représentant-e du conseil citoyen. Il demeure une confusion si les membres parlent au nom de leur conseil citoyen ou d'une association d'appartenance, le secteur associatif étant très représenté dans le conseil citoyen.

Stéphanie Lorre-Payet (Coutances) : Le conseil citoyen de Coutances est composé de 17 membres dont 4 du collège acteurs locaux. S’y ajoute 3 invités techniciens et une élue. Le conseil citoyen est accompagné par un centre socioculturel associatif, se réunit mensuellement et fonctionne bien.

Pendant le confinement, le contact n’a été maintenu qu’avec une personne très active du conseil citoyen, et la proposition de visioconférences n’a pas suscité de réponse des autres membres (beaucoup de personnes âgées ou fragiles ne souhaitent pas s’exposer au virus, certains ont apprécié le confinement et n’ont pas souhaité s’investir à ce moment dans le conseil citoyen). Stéphanie Lorre-Payet a beaucoup suivi le site conseilscitoyens.fr, qui publiait des visioconférences, des documents nationaux ou de conseils citoyens – elle a alimenté la page du conseil citoyen de Coutances pendant cette période ([lien](#)). Avec le FJT de Coutances, le conseil citoyen a réalisé pendant le confinement une page Facebook qui a évolué en journal hebdomadaire nommé « Le récit des banalités extraordinaires » de 19 pages tiré par le CCAS pour l’EHPAD situé dans le quartier. Il raconte les nouvelles du quartier, progressivement alimenté par les habitants. C’est la seule réelle action où le conseil citoyen, et surtout d’un membre. Maintenant que le local de réunion du conseil citoyen a rouvert, l’activité revient. Une distribution de masques a eu lieu fin mai/début juin, et la prochaine réunion en présentielle prévue mi-juin prévoit l’examen de trois candidatures à intégrer le conseil citoyen. Pour information le 26 septembre, le conseil citoyen de Coutances recevra ses pairs de la Manche et ceux de Caen-la-mer pour une journée d’échanges et de visites.

3. Ce qu’apporte le statut associatif

Changements apportés par le statut associatif :

- Plus de démarches administratives à accomplir – risque de démobilité
- Un fonctionnement plus autonome (possibilité de toucher des subventions)
- Procure une responsabilité civile

Le passage au statut associatif nécessite un accompagnement du conseil citoyen dans l’appropriation des changements qui découlent de ce statut.

Un conseil citoyen peut être aussi porté par une association autre.

4. Quelles modalités de partage de ressources au sein du réseau ?

Intérêt pour un espace de partage de documents résultant d’une veille collective répartie entre volontaires selon des modalités à définir (veille par source ou par thématique) sur l’accompagnement des conseils citoyens ou pour les conseils citoyens eux-mêmes. C’est chronophage de filtrer les documents les plus pertinents, ceux vérifiés, récents, à relayer vers les conseils citoyens ou pour soi-même. Par exemple, Stéphanie Lorre-Payet a réalisé un travail de décryptage sur le rôle du conseil citoyen dans les municipales, qui n’a pas suscité de réaction de son conseil citoyen, mais qui aurait pu être utile à d’autres.

- ⇒ Nécessité de s’assurer de l’accord d’une majorité au sein du réseau, pour que cette veille soit portée collectivement.
- ⇒ Normanvilles étudiera la possibilité de créer un forum pour faciliter le partage d’informations.

La plateforme [Conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr) a une bonne base de ressources valorisant les conseils citoyens, en plus d’une veille de documents nationaux concernant les conseils citoyens. **Le réseau peut être**

complémentaire avec Conseilscitoyens.fr avec des documents régionaux/départementaux et nationaux aux thèmes plus larges que les impacts sur le fonctionnement des conseils citoyens (ex : sur les vacances apprenantes).

Intérêt à ce que l'on puisse partager des ressources, de montée en compétences ou autres. Nicolas Piette demande si des formations VRL ont bientôt lieu : dates et lieux de formation prochains [à ce lien](#).

Intérêt à ouvrir le réseau à des expert·e·s extérieurs, pouvant éclairer les méthodes d'accompagnement depuis des points de vue extérieur. A ce titre, Grégory Autier indique que le **Réseau national des maisons des associations anime des journées d'étude territoriales sur l'action citoyenne**. Il est possible que cette journée se déroule sur l'agglomération caennaise. C'est une opportunité de faire rencontrer des professionnels qui travaillent aussi sur l'accompagnement des conseils citoyens, en dehors de Normandie. Cette journée devrait avoir lieu dans en novembre, et sera dédiée aux actions citoyennes : comment on qualifie collectivement des actions comme « citoyennes », identifier les leviers et les freins à la réalisation de ces actions, analyser la place des accompagnateurs, quels modèles de coopérations, quelle acculturation aux dispositifs de la politique de la ville. Le PDF de présentation de ces journées est joint au présent compte-rendu.

⇒ Retours à la prochaine réunion des contours que peuvent prendre cette journée, et des possibilités pour que le présent réseau puisse s'y associer

5. Questions diverses

Alexis Léandre (Louviers) : Est-ce que sur vos territoires le conseil citoyen a un budget constant ou ponctuel ?

Stéphanie Lorre-Payet (Coutances) : Financement surtout via appels à projets sur des actions (jardin partagé, journal du conseil citoyen), par le biais du centre socioculturel porteur du conseil citoyen. **Pas de budget de fonctionnement**, puisque le centre socioculturel procure les besoins matériels. Un FPH est géré par le conseil citoyen.

Grégory Autier (Caen la mer) : Les conseils citoyens de Caen-la-mer ont un **budget constant** tous les deux ans (alimenté par l'Etat et les mairies). Le financement n'est pas un frein, les recherches ponctuelles sont rares. Un FPH est géré par le conseil citoyen, porté administrativement par S3A, soutenu par l'Etat et les villes, qui sur invitation sont voix consultatives pendant le jury de décision. Le FPH est bien vu des partenaires des conseils citoyens, et par les conseils citoyens eux-mêmes, bien qu'ils soient vigilants à ce que leur rôle ne se réduise pas à ça.

Angélique Paris (Argentan) : Aussi sur une **demande de budget tous les deux ans** (pour payer les frais de déplacement par exemple). Gère également un FPH financé par l'exonération TFPB. Le jury de décision rassemble en plus du conseil citoyen les bailleurs et certaines associations du quartier, pour s'assurer de la complémentarité des projets soumis à l'existant. Le local est peu exploité.

Alexis Léandre (Louviers) : **L'exonération TFPB finance annuellement des actions** de cohésion sociale, ce qui implique que les bénéficiaires doivent être des locataires.

Nicolas Piette (L'Aigle) : **Financement essentiellement d'actions via l'appel à projet du contrat de ville**, et le conseil citoyen gère également un FPH. La communication est assurée par les bailleurs, qui procurent le local.

Alexis Léandre (Louviers) : Quelles sont vos méthodes de communication auprès des habitants ?

Stéphanie Lorre-Payet : Multiplication des canaux de communication pour faire connaître le conseil citoyen et attirer de nouveaux membres :

- Organisation des réunions publiques sur des sujets assez basiques, suivis d’instantanés conviviaux (pot, galette des rois...);
- Rédaction d’un journal subventionné par le contrat de ville, la « Fabrik à liens » (téléchargeable sur la [plateforme conseilscitoyens.fr](http://plateforme.conseilscitoyens.fr)) qui explique ce qu’est le conseil citoyen de Coutances, ses actions ;
- Stand du conseil citoyen à la journée des associations (a attiré 2 nouveaux membres), etc.

Audrey Robin (Hérouville st Clair) : le conseil citoyen d’Hérouville peut s’appuyer sur les moyens de communication de la ville et sur des événements ouverts au public. Le tissu associatif peut être un relais de communication pour faire connaître le conseil citoyen.

Nicolas Piette (L’Aigle) : Difficultés locales à intégrer des membres dans le collège acteurs locaux. Il y a-t-il beaucoup d’acteurs locaux chez vous, et quel est l’apport de compétences dans le collectif ?

Audrey Robin (Hérouville st Clair) : Le collège acteurs locaux est surreprésenté dans les conseils citoyens de Caen la mer, et l’objectif est de les diversifier (plus de commerçants par rapport au nombre d’associations), et de renforcer les collèges habitants.

Stéphanie Lorre-Payet (Coutances) : Le collège acteurs locaux est composé de 4 membres soit le Secours populaire, le Secours catholique, les restos du cœur et une structure d’insertion par l’activité économique qui apporte beaucoup d’idées de communication. Un 5^{ème} acteur local, le Foyer occupationnel d’accueil (FOA) a demandé à intégrer le conseil citoyen. Selon les territoires, les délégués du préfet peuvent aider à intégrer de nouveaux acteurs.

Nicolas Piette (L’Aigle) : Il y a-t-il un·e élu·e présent·e au sein du conseil citoyen ?

Stéphanie Lorre-Payet (Coutances) : Une élue au conseil citoyen de Coutances est présente en tant qu’invitée, elle n’est pas membre. La DDCS le sait et n’y voit pas d’inconvénient. Le conseil citoyen semble être conscient de son statut d’invitée. Cette élue a une posture aidante et n’est pas dans une logique d’imposition d’ordre du jour. Le conseil citoyen peut aussi se sentir valoriser par la présence d’invité.

Grégory Autier (Caen la mer) : Certains conseillers·ères citoyen·nes sont rassurés par la présence d’élus et se sentent mieux informés. C’est le rôle de l’accompagnateur·trice d’informer les membres du cadre d’intervention d’un·e élu·e dans un conseil citoyen (sur invitation, impossibilité qu’un·e élu·e impose sa présence, autonomie). Les conditions de la présence d’élus sont les mêmes que pour un·e accompagnateur·trice (impossibilité d’imposer sa présence au sein du conseil citoyen)

Quelle position face à des membres du conseil citoyen en soutien à des listes municipales ?

Stéphanie Lorre-Payet (Coutances) : La question a suscité des incompréhensions, jusqu’à ce que la DDCS de la Manche a indiqué que des membres de conseil citoyen peuvent se positionner sur une liste,

tant qu'ils se mettent en retrait du conseil citoyen le temps de la campagne municipale (ne participe pas aux votes du conseil citoyen). L'exclusion du conseil citoyen serait incohérente car l'engagement sur une liste comme dans un conseil citoyen reflète tous deux une envie d'engagement dans la démocratie locale. Il n'y a pas lieu d'opposer les deux.

Audrey Robin (Hérouville st Clair) : La présence de 3 membres du conseil citoyen sur des listes différentes n'a pas posé de problème. Le règlement intérieur précise la neutralité du conseil citoyen, et les trois membres ont bien appliqué cette exigence en se mettant en retrait.

6. Prochaines échéances

En raison de l'importance des enjeux suivants, déterminants pour le fonctionnement du réseau, et du peu de temps présent à la présente séance, il est **proposé de soumettre au vote à l'ensemble du réseau** :

- Création d'un **système de partage de documents**
- Création d'un **système de discussions en ligne si réalisable** (par exemple sous forme de forum)

Selon les retours de Grégory Autier, possibilité de rencontrer d'autres professionnels de l'accompagnement des conseils citoyens hors région. Si le réseau des maisons des associations est d'accord, ce peut-être un sujet de travail pour la prochaine rencontre du réseau.

Prochaines dates proposées : le 21 ou le 22 septembre, avec possibilité de visio-conférence. Le format 9h30 à 12h30 est pour l'instant repris compte-tenu des difficultés à se rendre en présentiel aux réunions.

Ordre du jour ouvert : merci de nous renvoyer par mail les sujets que vous souhaitez traiter. Points ajoutés pour l'instant :

- Comment (re)mobiliser les conseils citoyens ? (Pause imposée par les municipales puis par le confinement, alors que la mobilisation était déjà faible avant ces périodes)
- Selon les retours du réseau des maisons des associations, présentation de la journée « Actions citoyennes » et modalités de participation
- Retours sur les modalités de partage de documents